Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N09-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N09	**Nomenclature** 3.1	**Rapporteur** Éric LE BOUR	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Économique	**Enjeu : Accompagner la dynamique du commerce et de l'artisanat**		**Action : Affirmer son développement économique**

Objet : ZAE de Kerrannou – Saint-Pol de Léon : servitude de passage

Éric LE BOUR, Vice-Président, indique qu'afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales, dans le cadre de l'aménagement de la Phase 3 de la ZAE de Kerrannou, il est nécessaire de bénéficier d'une servitude de passage sur une parcelle agricole référencée BH 151, d'une superficie de 7.130 m², située Voie de Kerzingar, appartenant à Jean-Emile LE REST et Claudie SIMON. Les ouvrages sont constitués par les canalisations elles-mêmes ainsi que des équipements accessoires : bornes de repérage, regards…. Le dédommagement serait de 1.652 euros pour le propriétaire et les frais de notaire sont estimés à 800 euros.
Après avoir pris connaissance du Plan de servitude et de la Convention de servitude ZA Kerrannou et de l'avis de la Commission Développement Économique du 28 janvier 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à l'indemnisation de la servitude de passage sur la ZA de Kerrannou ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'entériner le dédommagement financier de Jean-Emile LE REST et Claudie SIMON, propriétaires, pour un montant de 1.652 euros (frais de notaire estimés à 800 euros) ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD